

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif**

## **Exercice 2021**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## *Table des matières*

---

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>5</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2. RECETTES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>7</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	7
<b>4. EVENEMENT 2021.....</b>	<b>8</b>

# 1. Caractérisation technique du service

---

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CC CELAVU PRUNELLI.
- Caractéristiques : EPCI Communauté de communes
- Compétences liée au service
  - Contrôle des installations  Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations  Réhabilitation des installations  Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani et Vero
- Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service : convention avec le SPANC de la CAPA  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 3 200 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 8 899 \*Calcul à partir des données INSEE population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 35.96% au 31/12/2021. \*

#### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération*	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	OUI
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	NON
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON

\*- zonages d'assainissement existant pour les communes de la Gravona réalisés sous MOA de la com-com Haute vallée de la Gravona ;

- zonages d'assainissement existant au niveau communal sur les communes du Prunelli

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020		Au 01/01/2021	
<b>Compétences obligatoires</b>				
	Tarif prestation CAPA	Tarif appliqué aux usagers	Tarif prestation CAPA	Tarif appliqué aux usagers
Tarif du contrôle des installations neuves en €	176.40 €	204.30€	180.38 €	204.30€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	107.54 €	Somme forfaitaire annuelle de 29.44€ perçue auprès de chaque usagé du service. Cette somme est décomposée de la sorte :26.89€ de prestation CAPA ; 2.55€ pour les prestations de secrétariat et de facturation de la CCCP.	109.68 €	Somme forfaitaire annuelle de 29.44€ perçue auprès de chaque usagé du service. Cette somme est décomposée de la sorte :27.42€ de prestation CAPA ; 2.02€ pour les prestations de secrétariat et de facturation de la CCCP.
<b>Compétences facultatives</b>				

### 2.2. Budget 2021

#### DEPENSES

Section	Fonctionnement		40 707.59€
Ch.	011	Charges à caractère général	
Art.	60224	Fournitures administratives	-
Art.	611	Sous-traitance générale (convention CAPA)	40 007.77€
Art.	6156	Maintenance logiciel facturation	694.06€
Art.	627	Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement)	5.76€
Ch.	67	Charges exceptionnelles	0
Art.	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0

## RECETTES

Section	Fonctionnement		75 810.72€
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	
Art.	002	Excédent d'exploitation reporté	
Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	
Art.	7062	Redevances d'assainissement non collectif	73 573.28€
Ch.	74	Subventions d'exploitation	
Art.	747	Subventions et participations des collectivités territoriale	
Art.	778	Recette – Autre produit exceptionnel	2 237.44€

Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure (N-1) : 109 602.94€.

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (2021) : 144 706.07€

Pour information, reste à recouvrer sur les exercices de 2017 à 2021 au 31/05/2022 : 65 037.58€

Capacité de couverture ou trésorerie au 31/05/2022 : 79 173.66€



**2021 marque la fin des cinq années dérogatoires permettant de voter une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du SPANC (SPIC).**

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	155	187
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1828	1879
Nombre d'installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installations	88	97
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1585	1595
Taux de conformité en %	8.48 %	9.95%

Le taux de conformité est de 9.95 %

Les autres installations contrôlées qui ne présentent pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement représentent 84.9 %.

#### **4. Evènement 2021 et perspectives 2022**

---

Sur l'année 2021, la CAPA a instruit 120 dossiers d'installation neuves ou réhabilitées et effectué 65 déplacements pour des contrôles d'installations existantes (ventes, existants, pollutions ...).

En 2021, l'activité du service a de nouveau été dégradée en raison des restrictions de contact liées au Covid 19.

Le 30 juin 2022, il sera mis fin à la convention entre la CC Celavu-Prunelli et la CAPA dans les conditions concertées par les 2 collectivités.

Ainsi, une période d'accompagnement et de partage d'expérience a été convenue sur le 1<sup>er</sup> semestre 2022.